

Bureau du 23 octobre 2006

Décision n° B-2006-4662

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Place Carnot - Aménagement - Autorisation de signer des marchés de travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2006-3166 en date du 23 janvier 2006, le conseil de Communauté a approuvé le projet d'aménagement de la place Carnot à Fontaines sur Saône, pour un coût global prévisionnel de 1 450 000 € TTC et individualisé l'autorisation de programme complémentaire correspondante.

Une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, a été lancée pour l'attribution des marchés de travaux pour les lots suivants :

- lot n° 1 : voirie, infrastructure,
- lot n° 2 : éclairage public, électricité.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 14 septembre 2006, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, infrastructure, groupement De Filippis-Appia-Sols confluence, pour un montant de 753 115,70 € TTC (solution de base),
- lot n° 2 : éclairage public, électricité, entreprise SNEF, pour un montant de 96 785,94 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents, dans le cadre de l'aménagement de la place Carnot à Fontaines sur Saône, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, infrastructure, groupement De Filippis-Appia-Sols Confluence, pour un montant de 753 115,70 € TTC (solution de base),
- lot n° 2 : éclairage public, électricité, entreprise SNEF, pour un montant de 96 785 ,94 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0828 pour un montant total de 1 450 000 € en dépenses et de 235 000 € en recettes.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - comptes 231 510 et 458 1 (à créer) - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,